

HONORAIRES REAL ESTAG

PRESTATIONS	Prix HT	prix TTC
Honoraires de négociation pour augmentation de loyer d'habitation ou commercial (à la charge du propriétaire)		
Augmentation annuelle par tranches cumulatives		
- de 0 à 7700,00€	10,00%	12,00%
- de 7701,00 à 15300,00€	7,00%	8,40%
- de 15301,00 à 30500,00€	6,00%	7,20%
- plus de 30500,00€	2,00%	2,40%
Frais de constitution des dossiers		
-Dossiers type ANAH, ARIM, sinistres, etc	5,00%	6,00%
- minimum	80,00 €	96,00 €
Honoraires de vacation et d'actes divers		
- Taux Horaire	120 €	144,00 €
- Prestations Exceptionnelles	120 €	144 €
Honoraires annexes locataires		
- Service d'avis d'échéance	1,92 €	2,30 €
(à la demande du locataire pour envoi à domicile d'un avis d'échéance , pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
- Frais d'envoi de quittance (à la demande du locataire pour envoi à domicile de la quittance , pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989)	1,92 €	2,30 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé	20,40 €	24,48 €
- Frais d'établissement d'attestation CAF	4,18 €	5,02 €
HONORAIRES LOCATION (conforme à loi ALUR)		
1/ LOCATION - locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989		
A/ PART LOCATAIRE		
(Montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail		
Hors zones tendues et très tendues	6,63€/m2	8€/m2
zone tendue	8,29€/m2	10€/m2
zone très tendue	9,95€/m2	12€/m2
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	2,49€/m2	3€/m2
B/ PART PROPRIETAIRE		
Honoraire location (sur loyer HT et hors charges) par tranches cumulatives		
- loyer annuel < 2500,00€	8,00%	9,60%
- entre 2500,01 et 2744,00€	7,00%	8,40%
- entre 2744,01 et 3659,00€	6,00%	7,20%
- plus de 3659,00€	5,50%	6,60%

	Prix HT	Prix TTC
Honoraires de rédaction d'actes ou de renouvellement de bail (sur loyer annuel HT et hors charges) par tranches cumulables		
- de 0 à 2483,00€	1,20%	1,44%
- de 2483,01 à 4573,00€	1,10%	1,32%
- plus de 4573,00€	0,50%	0,62%
Les honoraires facturés au propriétaire ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire, et seront facturés à minima tels que définis au paragraphe A /Part locataire		
2/ LOCATION - Locaux d'habitation non soumis à la loi de 06 juillet 1989		
Part Locataire, par tranches cumulables	10%	12%
Part Propriétaire	cf paragraphe B	
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location et de rédaction d'actes (à la charge du locataire)	10%	12%
3/ Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (à la charge du locataire ou du propriétaire selon les dispositions du bail)		
sur le loyer annuel HT et Hors charges	30,00%	36,00%
et/ou sur le montant du droit au bail	10,00%	12,00%
Honoraires de cession de fonds de commerce (à la charge du locataire ou du propriétaire)		
cession inférieure à 150.000€		
10 000 €		12 000 €
cession comprise entre 150000 et 250000	8%	9,60%
cession comprise entre 250000 et 500000	7%	8,40%
plus de 500000	5%	6%
Honoraires de rédaction d'actes, de renouvellement ou de révision de bail commercial ou exclusivement professionnel à la charge du propriétaire (base loyer HT/HC x 9 ans)	0,60%	0,72%
HONORAIRES TRANSACTION		
HONORAIRES de vente sur locaux d'habitation (à la charge du vendeur sauf stipulations)		
- de 0 à 150 000€	7,00%	8,40%
- plus de 150 000€	5,00%	6,00%
HONORAIRES de Vente sur locaux commerciaux, terrains, parking (à la charge du vendeur sauf stipulation contraires prévues dans le mandat)		
- de 0 à 100 000€	7,00%	8,40%
- plus de 100 000€	5,00%	6,00%
HONORAIRES GESTION	4,50%	5,40%
> Suivi de travaux	3%	3,60%
> Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot		2,30%
> Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et par immeuble géré)		
• 1 lot		228,00 €
• de 2 à 5 lots		300,00 €
• de 6 à 10 lots		360,00 €
• à partir de 11 lots		420,00 €